

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONIQUE

JEUDI 27 FÉVRIER 2020

18h30 - 19h30

| | |
|--|--|
| Présent(s) | BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre. |
| Invité(s) à titre consultatif | ERAUD Alec, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard |
| Absent(s) excusé(s) | DUPONT Anne Charlotte, SOIN Patrick, VIDIL Andrée. |

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

| | |
|--|----------|
| 1 Décisions à prendre | 1 |
| 1.1 Coûts 2021 | 1 |
| 1.2 Ligue Guadeloupe : Demande de prêt / Projet d'Équipements mobiles | 5 |
| 2 Tour de table, informations générales : | 5 |
| 2.1 Violences sexuelles dans le sport | 5 |
| 2.2 Poste réservé à une femme ouvert au sein du CA | 6 |
| 2.3 Contrat de prestation de service swimrun 2020 | 6 |
| 2.4 Trophées et remises de récompenses AG | 7 |
| 2.5 Direction Technique Nationale : Nomination Julie Serra en qualité de CTN | 7 |
| 2.6 ETU Para-triathlete of the year award. | 7 |

1 Décisions à prendre

1.1 Coûts 2021

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente le projet de coût 2021.

Il propose le maintien des coûts et tarifs suivants :

- PASS COMPÉTITION
- DROITS D'ORGANISATIONS / LICENCE-MANIF
- AFFILIATION CLUB
- LICENCE ACTION
- PASS STAGE ET PASS CLUB
- TARIFS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Trésorier Général propose le maintien des TARIFS DES LICENCES en actant officiellement l'application d'un 1/2 tarif pour les Corses résidant en Corse :

4.2. LICENCES ANNUELLES

(-50% pour les Dom Tom, réduction réservée aux seuls résidents dans les Dom Tom, licenciés dans une ligue Outre Mer**

(-50% pour la Corse, réduction réservée aux seuls résidents en Corse, licenciés dans la ligue Corse***)

| | Tarifs 2020 | Tarifs 2021 |
|---|-------------|-------------|
| LICENCE CLUB COMPÉTITION | | |
| Jeune (mini poussin à junior) | 25 €* | 25 €* |
| Paratriathlon Jeune (mini poussin à junior) | 25 €* | 25 €* |
| Senior et plus âgé | 74 € | 74 € |
| Paratriathlon Senior et plus âgé | 74 € | 74 € |
| LICENCE CLUB LOISIR | | |
| Jeune (mini poussin à junior) | 18 € * | 18 € * |
| Paratriathlon Jeune (mini poussin à junior) | 18 € * | 18 € * |
| Senior et plus âgé | 18 € | 18 € |
| Paratriathlon Senior et plus âgé | 18 € | 18 € |
| LICENCE CLUB DIRIGEANT (à partir de 16 ans) | 18 € | 18 € |
| <p>* Les juniors et plus jeunes bénéficient d'un demi-tarif si les deux parents sont licenciés OU s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges junior ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non). Dans l'un ou l'autre des cas, un justificatif (certificat sur l'honneur ou copie livret de famille) est demandé. Le 1/2 tarif ne s'applique pas aux licences déjà validées. RAPPEL : Le demi-tarif s'applique automatiquement sur la part ligue.</p> | | |
| LICENCE INDIVIDUELLE COMPÉTITION | | |
| Senior et plus âgé | 74 € | 74 € |
| Paratriathlon Senior et plus âgé | 74 € | 74 € |
| LICENCE INDIVIDUELLE DIRIGEANT (à partir de 16 ans) | 18 € | 18 € |

Attention : Pénalité de 10 € pour tout renouvellement après le 31 décembre 2020.

Attention : ces coûts représentent la part que la L.R.TRI. doit à la F.F.TRI..

** La réduction consentie aux ligues d'Outre Mer est destinée à favoriser l'accès à la pratique pour les résidents DOM TOM et leur est exclusivement réservée.

Un résident métropolitain désirant prendre une licence dans une ligue d'Outre Mer devra au préalable s'acquitter d'un droit équivalent à la réduction accordée par la F.F.TRI. et présenter le reçu correspondant.

Toute fausse déclaration sera passible de sanctions disciplinaires.

La validation de ces licences par le club entraînera les mêmes poursuites.

*** La réduction consentie à la ligue Corse est destinée à favoriser l'accès à la pratique pour les résidents Corses et leur est exclusivement réservée.

Une personne ne résidant pas en Corse et désirant prendre une licence dans la ligue Corse devra au préalable s'acquitter d'un droit équivalent à la réduction accordée par la F.F.TRI. et présenter le reçu correspondant.

Toute fausse déclaration sera passible de sanctions disciplinaires.

La validation de ces licences par le club entraînera les mêmes poursuites.

Le Président LESCURE rappelle que la dernière augmentation du tarif des licences date de 2016 (licence compétition Senior et + âgé uniquement) et qu'il est utile de souligner que nos tarifs sont stables depuis cette date.

Le Trésorier Général propose une modification de forme concernant les DROITS DE FORMATION :

5.1. DROITS DE MUTATION

Ils sont applicables à chaque demande de mutation et sont acquis à la Fédération Française de Triathlon.

| ATHLÈTE SOUMIS À PAIEMENT DE DROITS DE MUTATION EN FONCTION DE SA SITUATION LORS DE LA SAISON 2020 (du 01/01/20 au 31/12/20) | Droits de mutation en 2020 | | | Droits de mutation en 2021 | | |
|--|----------------------------|---------------|--------------|----------------------------|---------------|--------------|
| | Elite | Junior et U23 | Jeune Relève | Elite | Senior | Jeune Relève |
| Tout demandeur (hors ci-dessous) | 20€ | | | 20€ | | |
| Athlète français ou étranger retenu en Equipe Nationale (1) | Elite | Junior et U23 | | Elite | Junior et U23 | |
| Triathlon Distance M et inférieur (individuel et relais) | 600€ | 300€ | | 600€ | 300€ | |
| Duathlon Distance M et Triathlon Distance L | 300€ | 150€ | | 300€ | 150€ | |
| Athlète français inscrit sur les listes de Sportif de Haut Niveau | Elite | Senior | Jeune Relève | Elite | Senior | Jeune Relève |
| Triathlon | 600€ | 400€ | 200€ | 600€ | 400€ | 200€ |
| Duathlon | 300€ | 300€ | 200€ | 300€ | 300€ | 200€ |

Le Trésorier Général fait savoir qu'il a intégré les modifications concernant les DROITS DE FORMATION tels qu'elles ont été validées par le BE du 15 novembre 2019 :

2020

| Droit de Formation | | Club non labellisé | Ecole de Triathlon année N-1 | | | | | |
|--------------------|---|--------------------|------------------------------|-----------|-----------|-------|-------|-------|
| | | | 1 étoile | 2 étoiles | 3 étoiles | | | |
| Niveau 1 | Athlète Listes haut niveau ou espoir saison N-2 et/ou N-1 | 250 € | 500 € | 750 € | 1 000 € | | | |
| Niveau 2 | Classement championnat de France saison N-2 et/ou N-1 | | | | 125 € | 250 € | 375 € | 500 € |
| | Classement | Minime | Cadet | Junior | | | | |
| | Triathlon H | 1 à 16 | 1 à 16 | 1 à 16 | | | | |
| | Triathlon F | 1 à 16 | 1 à 8 | 1 à 8 | | | | |
| | Duathlon H | 1 à 8 | 1 à 8 | 1 à 8 | | | | |
| | Duathlon F | 1 à 8 | Podium | Podium | | | | |
| | Aquathlon H | 1 à 8 | 1 à 8 | 1 à 8 | | | | |
| | Aquathlon F | 1 à 8 | Podium | Podium | | | | |
| Class Triathlon | > 160 pts | > 160 pts | > 160 pts | | | | | |

2021

| PROPOSITION EVOLUTION | | Club Non labellisé | Ecole de Triathlon année N-1 | | | Club Excellence Jeune (le label Etoiles du club s'applique ensuite à l'année antérieure ou aux années antérieures le cas échéant (limite de 4 ans)) | | | |
|-----------------------|--|--------------------|------------------------------|--------|---------|---|-------|-------|-------|
| | | | 1* | 2* | 3* | | | | |
| Niveau 1 | Athlète inscrit sur les listes ministérielles françaises de sportif de haut niveau, de sportifs des collectifs nationaux, de sportifs Espoirs saison N-2 et/ou N-1 | 250 € | 500 € | 750 € | 1 000 € | 1 250 € | | | |
| Niveau 2 | Classement championnat de France saison N-2 et/ou N-1 | | | | 125 € | 250 € | 375 € | 500 € | 625 € |
| | Classement | Minime | Cadet | Junior | | | | | |
| | Triathlon H | 1 à 16 | 1 à 16 | 1 à 16 | | | | | |
| | Triathlon F | 1 à 16 | 1 à 16 | 1 à 16 | | | | | |
| | Duathlon H | 1 à 8 | 1 à 8 | 1 à 8 | | | | | |
| | Duathlon F | 1 à 8 | 1 à 8 | 1 à 8 | | | | | |
| | Aquathlon H | 1 à 8 | 1 à 8 | 1 à 8 | | | | | |
| | Aquathlon F | 1 à 8 | 1 à 8 | 1 à 8 | | | | | |
| Class Tri | > 160 points | | | | | | | | |

Les membres du BE valident la proposition de coûts 2021 à l'unanimité.

1.2 Ligue Guadeloupe : Demande de prêt / Projet d'Équipements mobiles

Félix DINANE, Président de la Ligue Guadeloupe, a adressé un courrier à la F.F.TRI. en indiquant que la Ligue a répondu en 2018 à l'appel à projet de la DJSCS Guadeloupe sur les installations sportives mobiles et en précisant qu'il s'agissait d'une occasion unique pour la Ligue d'acquérir du matériel utile à son développement et à la promotion de la discipline, permettant de renforcer sa capacité d'animation sur le territoire mais également d'améliorer ses conditions d'entraînement pour le Centre Régional d'Entraînement :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|---------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Vélos d'appartement | 823,98 € | Ministères | 48 775,76 € |
| Tapis de course | 1 529,98 € | Ligue Guadeloupéenne de Triathlon | 12 193,94 € |
| Véhicule | 38 820,00 € | | |
| Marquage véhicule | 1 590,00 € | | |
| Chaises + Tables | 509,30 € | | |
| Canoe-Kayak | 839,90 € | | |
| Oriflamme 3m | 2 800,00 € | | |
| Roll Up | 595,00 € | | |
| 5 VTT | 1 663,95 € | | |
| Tentes pliables | 1 678,00 € | | |
| Talkie-Walkie | 194,10 € | | |
| Petit Matériel | 2016,50 € | | |
| Remorque | 1 895,00 € | | |
| Park à vélo | 3 036,00 € | | |
| Sonorisation | 638,99 € | | |
| Groupe Electrogène | 349,00 € | | |
| Arche | 1 990,00 € | | |
| Total | 60 969,70 € | Total | 60 969,70 € |

Le projet est financé à 80% par la DJSCS Guadeloupe et la ligue doit financer les 20% restants. Pour ce faire la ligue Guadeloupe sollicite auprès de la F.F.TRI. un prêt de 12.000€ remboursable sur 24 mois.

Les membres du BE valident à l'unanimité l'octroi d'un prêt de 12.000€ à taux 0%, remboursable sur 24 mois. Une convention précisant le calendrier de remboursement sera établie entre la F.F.TRI. et la ligue de Guadeloupe.

2 Tour de table, informations générales :

2.1 Violences sexuelles dans le sport

Philippe LESCURE, Président, rappelle que la Fédération a toujours condamné et condamne toutes formes de violences. Il rappelle également que la Fédération était représentée lors de la Convention nationale sur la lutte contre les violences par Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge des relations extérieures, de la communication et du marketing, accompagné par Laurent MASSIAS DTN Adjoint en charge de la formation.

Le Président propose aux membres du BE que ce sujet, d'une extrême gravité, soit confié au Comité d'Éthique, Déontologie et Citoyenneté. Le Président propose également que Benjamin MAZE, Directeur Technique National ou son représentant, et Alec ERAUD, Responsable juridique, soient associés aux travaux du Comité sur ce sujet.

Philippe LESCURE informe le BE qu'un temps d'échange sera consacré aux violences dans le sport lors du CA de Liévin (21 mars) ainsi qu'à celui du 5 avril 2020.

Philippe LESCURE demande à ce que les informations et outils de communication mis en place par le Ministère soient également relayés par la Fédération dans l'attente du retour du travail du Comité d'Éthique.

Il rappelle enfin qu'une deuxième réunion de la Convention Nationale sur le sujet des violences sexuelles est programmée par le Ministère au mois de juin 2020.

2.2 Poste réservé à une femme ouvert au sein du CA

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, rappelle qu'un poste vacant, réservé à une femme, est à pourvoir lors de l'Assemblée Générale du 04 avril. Cette information a été publiée dans le PV du BE du 30 octobre 2019, sur le site Internet fédéral le 11 décembre 2019 et le 19 février 2020.

Le BE précise que le nombre de postes réservés aux femmes est conforme aux statuts fédéraux en vigueur. Nos statuts prévoient, comme l'autorise l'article L131-8 du code du sport, par dérogation temporaire et pour l'olympiade 2017-2020 uniquement, que la proportion de membres du Conseil d'Administration du sexe le moins représenté parmi les licenciés est au moins égale à sa proportion parmi les licenciés (disposition également applicable pour le Bureau Exécutif).

Le BE regrette que des informations erronées à ce sujet soient diffusées par Le Monde et sur les réseaux sociaux. Un courrier sera adressé au journal Le Monde afin de demander un droit de réponse pour rectifier cette information erronée.

2.3 Contrat de prestation de service swimrun 2020

Jean-Michel BUNIET, chargé de mission swimrun, avait souhaité mettre en place en 2019 un contrat de prestation de service avec M. Nicolas PIERENS pour gérer les missions principales suivantes :

- Suivi des challenges individuels et clubs
- Conseil aux organisateurs affiliés
- Communication, gestion du mini site internet et de la page Facebook

Aucune des actions prévues initialement sur ce sujet n'ayant eu lieu, le contrat de prestation de service n'a pas été activé en 2019. Jean-Michel BUNIET propose que ce contrat soit remis en place en 2020.

Le BE y est favorable à l'unanimité sous réserve de la mise en place préalable à la signature, d'un temps de travail organisé entre Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la communication, du marketing et des relations extérieures et Jean-Michel BUNIET, chargé de mission swimrun.

2.4 Trophées et remises de récompenses AG

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, rappelle aux membres du BE que des remises de trophées et de récompenses sont prévues lors de l'Assemblée Générale du 04 avril :

- 3 premiers clubs du Challenge National Jeunes
- Entraîneur de l'année
- Trophée Laurent VIDAL
- Club France
- Sportif de l'année
- Dirigeant bénévole de l'année
- Arbitre de l'année

Le Président LESCURE remercie Pierre BIGOT de bien vouloir recueillir l'avis des Présidents de ligues au sujet des nominés éventuels issus de leurs régions.

2.5 Direction Technique Nationale : Nomination Julie Serra en qualité de CTN

Benjamin MAZE, Directeur Technique Nationale, informe les membres du BE de la nomination de Julie Serra Conseillère Technique Nationale Triathlon à compter du 1er mars 2020. Elle exercera ses missions du siège fédéral. Elle interviendra sur différents champs d'action de la Direction Technique Nationale, et plus particulièrement sur le champ du développement du sport pour tous (pratique jeune, savoir rouler à vélo, conseiller territorial), la formation (d'Etat et fédérale) et le sport de haut niveau (intervenante au sein du projet IATE).

Triathlète pendant quelques années (elle a notamment participé à une dizaine de stages IATE du côté pratiquante), elle a suivi un cursus universitaire STAPS dans les universités de Clermont-Ferrand puis de Dijon. Lauréate du concours du professorat de sport en 2018, elle a été affectée à la Direction Départementale d'Alençon (Orne) où elle avait notamment pour responsabilités les aspects réglementaires, le développement de la pratique féminine et de la citoyenneté.

2.6 ETU Para-triathlete of the year award.

Jules Ribstein a été honoré par l'European Triathlon Union (ETU) en tant que Paratriathlète de l'année 2019 lors de l' "ETU Annual Gala Awards" qui s'est déroulé à Minsk (Biélorussie) le 16 février 2020 :

Champion d'Europe et du monde 2019, Jules Ribstein (PTS2) a effectué une très belle saison en s'emparant également de la 1ère place sur la WPS de Milan et de l'argent lors de la PWC de Besançon. Il reprendra la compétition internationale le 29 février 2020 avec la WPS de Devenport (Australie).

Le Bureau Exécutif lui adresse toutes ses félicitations.



Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général